



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXO-CARE OIL

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : EXO-CARE OIL
Code produit : EQ07011

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange
Lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : EXOTEC DENTAIRE
Rue : 2 rue Aristide Berges
Lieu : 21800 Sennecey Les Dijon – France
Téléphone : +33 (0)3 80 47 06 18
e-mail : contact@exotec-dentaire.com
Internet : www.exotec-dentaire.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33(0)1 45 42 59 59
Société/Organisme : ORFILA
Commentaire : Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
<http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger :
Danger par aspiration : Asp. Tox. 1
Mentions de danger :
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

Huile minérale blanche

Mention d'avertissement :

Danger

Pictogrammes :



Mentions de danger :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence :

P301+P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.

2.3 Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
8042-47-5	Huile minérale blanche			25 - < 50 %
	232-455-8		01-2119487078-27	
	Asp. Tox. 1; H304			

Texte des phrases H et EUH : voir section 16.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours : veillez à votre autoprotection ! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un Ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau, fatigue

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXO-CARE OIL

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion incomplète et des gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO₂, aldéhydes et des suies, ceux-ci peuvent être très dangereux s'ils sont inhalés en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie : utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire :

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (par exemple, par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et transférées à une station d'épuration.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr : voir rubrique 7
Protection individuelle : voir rubrique 8
Evacuation : voir rubrique 13

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Observer le mode d'emploi.
La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Préventions des incendies et explosion

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservé le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec : Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

A conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

- a sans limitation
- b Fin de l'exposition voire fin du processus
- c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées
- d avant la couche suivante
- sang (B)
- Urine (U)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures d'hygiène

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir !

Protection des yeux / du visage

Protection oculaire appropriée : Lunettes de protection hermétiques. DIN EN 166

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)
Temps de pénétration (durée maximale de port) : 480min
Épaisseur du matériau des gants : 0,45 mm
EN ISO 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.
En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente, il est intéressant de noter :
Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).
Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type : A



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXO-CARE OIL

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.
Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement
Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	liquide	
Couleur :	jaunâtre, claire	
Odeur :	légèrement	
Valeur du pH (à 20°C) :	Non déterminé	Testé selon la méthode DIN 19268
Modification d'état		
Point de fusion :	Non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	100°C	
Point de sublimation :	Aucune information disponible.	
Point de ramollissement :	Aucune information disponible.	
Point d'éclair :	> 100 °C	ISO 3679
Inflammabilité		
Solide :	Non applicable	
Gaz :	Non applicable	
Limite inférieure d'explosivité :	Aucune information disponible.	
Limite supérieure d'explosivité :	Aucune information disponible.	
Température d'inflammation :	Aucune information disponible.	
Température d'auto-inflammabilité		
Solide :	Non applicable	
Gaz :	Non applicable	
Température de Décomposition :	Non déterminé	
Propriétés comburantes		
Non comburant.		
Pression de vapeur :	Non déterminé	
Densité (à 20 °C) :	0,8575 g/cm ³	DIN 51757
Hydrosolubilité :	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.	
Solubilité dans d'autre solvants		
Non déterminé		
Coefficient de partage :	Non déterminé	
Viscosité dynamique :	Aucune information disponible.	DIN 53019-1
Viscosité cinématique :	15,5 mm ² /s	DIN EN ISO 3104
(à 40 °C)		
Durée d'écoulement :	Aucune information disponible	DIN EN ISO 2431
(à 20 °C)		
Densité de vapeur :	Non déterminé	
Taux d'évaporation :	Non déterminé	
Épreuve de séparation du solvant :	Aucune information disponible.	
Teneur en solvant :	Aucune information disponible.	

9.2 Autres informations

Teneur en corps solides : Non déterminé.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et des gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO₂, aldéhydes et des suies, ceux-ci peuvent être très dangereux s'ils sont inhalés en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N°CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
8042-47-5	Huile minérale blanche				
	Orale	DL50 > 5000 Rat mg/kg	Rat		
	Cutanée	DL50 > 2000 Lapin mg/kg	Lapin		
	Inhalation (4h) aérosol	CL50 > 5000 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.
Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.
Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXO-CARE OIL

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Le produit n'est pas écotoxique.

N°CAS	Substance	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
8042-47-5	Huile minérale blanche					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48h	Daphnia magna		

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N°CAS	Substance	Log Pow
8042-47-5	Huile minérale blanche	> 3,5

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Eviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

130208 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19) ; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées ; autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification ; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

130208 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19) ; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées ; autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification ; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS ; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément) ; emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus ; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
Numéro ONU	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.			

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
Désignation officielle de transport de l'ONU	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.			

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
Classe(s) de danger pour le transport	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.			

14.4 Groupe d'emballage

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
Groupe d'emballage	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.			

14.5 Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXO-CARE OIL

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV) :	Aucune information disponible.
2004/42/CE (COV) :	Aucune information disponible.
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III) :	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Législation nationale

Limitation d'emploi :	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
Classe risque aquatique (D) :	1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

Méthode de calcul.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

ADR :	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID :	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IATA :	International Air Transport Association
IMDG :	International Maritime Code for Dangerous Goods
SGH :	Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)
EINECS :	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS :	European List of Notified Chemical Substances
CAS :	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL/DMEL :	Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level
WEL (UK) :	Workplace Exposure Limits
VME :	Valeur moyenne d'exposition
VLE :	Valeur limite d'exposition
ATE :	Acute Toxicity Estimate
CL50 :	Concentration létale médiane
DL50 :	Dose létale médiane
CE50 :	Concentration efficace médiane (half maximal Effective Concentration)
CE50r :	means CE50 in terms of reduction of growth rate

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] :